



Améliorer la sécurité dans les écoles :

un plan d'action pour
la prévention de l'intimidation

Novembre 2005

Équipe d'action pour la
sécurité dans les écoles





ÉQUIPE D'ACTION POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

Novembre 2005

L'honorable Gérard Kennedy, député provincial
Ministre de l'Éducation
Édifice Mowat, 900, rue Bay, 22^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Cher ministre,

Le 14 décembre 2004, votre gouvernement a annoncé la mise sur pied de l'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles afin qu'elle prête conseil à l'élaboration d'une approche complète et coordonnée à l'égard des enjeux relatifs à la sécurité physique et sociale dans l'ensemble des écoles de l'Ontario. Notre mandat comprend la question de l'intimidation. On nous avait demandé de vous faire part de nos recommandations pour rendre les écoles de l'Ontario plus sécuritaires au moyen d'un plan de prévention de l'intimidation à l'échelle de la province.

L'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles est heureuse de présenter *Améliorer la sécurité dans les écoles : un plan d'action pour la prévention de l'intimidation*.

L'intimidation est un problème grave dont les importantes ramifications atteignent non seulement les écoles mais bien la société tout entière. La prévention de l'intimidation nécessite la collaboration de tous et chacun.

Le présent rapport est un plan d'action à l'intention des directrices ou directeurs d'école, des enseignantes et enseignants et autres éducateurs de même qu'à l'intention des élèves, des parents et de la communauté en général. Nos recommandations sont fondées sur des faits, et prennent appui sur l'expérience propre et les connaissances de l'Équipe d'action sur les questions relatives à l'intimidation et elles ont été éclairées par des consultations approfondies auprès des intervenants qui ont été menées partout dans la province.

L'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles est profondément reconnaissante du riche apport dont elle a bénéficié pour la préparation de *Améliorer la sécurité dans les écoles : un plan d'action pour la prévention de l'intimidation*. Les participants aux consultations ont offert des points de vue réfléchis de même que des suggestions judicieuses. Nous avons été impressionnés par leur dévouement et leur engagement. En fait, nous sommes persuadés que grâce aux outils décrits dans le présent plan d'action, ils réussiront avec enthousiasme à mettre en œuvre les mesures de prévention de l'intimidation à la grandeur de la province, favorisant une sécurité accrue dans les écoles et un milieu d'apprentissage positif pour tous les élèves de l'Ontario.

Le tout respectueusement soumis,

Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles

Liz Sandals (Présidente)

Ray Hughes

Stu Auty

Debra Pepler

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	5
1. L'ÉQUIPE D'ACTION POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES	9
2. QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION	10
3. PLANS DE PRÉVENTION DE L'INTIMIDATION	12
3.1 Ce qui fonctionne	12
3.2 Ce qui ne fonctionne pas	14
4. PLAN D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DE L'INTIMIDATION ..	15
4.1 Rôles en matière de prévention de l'intimidation	16
1. Le milieu scolaire	16
2. La communauté	23
3. Les conseils scolaires	25
4.2 Plans d'action	25
1. Plan d'action pour les conseils scolaires	25
2. Plan d'action pour les écoles	27
5. RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	31
6. ANNEXES	
Annexe A : Recommandations à l'intention d'autres ministères	33
Annexe B : Modèle d'outil d'évaluation de programme de prévention de l'intimidation	34
Annexe C : Recherche internationale	39

An equivalent publication is available in English under the title: *Shaping safer schools: a bullying prevention action plan*, 2005.

Cette publication est postée sur le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca.

Améliorer la sécurité dans les écoles : un plan d'action pour la prévention de l'intimidation

SOMMAIRE

Aperçu

L'intimidation ne concerne pas uniquement le comportement des élèves. L'intimidation est un problème grave dont les importantes ramifications atteignent non seulement les écoles mais notre société tout entière. L'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles a préparé des recommandations précises, fondées sur des faits, dans le but de faciliter l'élaboration d'un plan complet de prévention de l'intimidation à l'échelle provinciale.

Tous les intervenants du milieu de l'éducation de l'Ontario ont un rôle important à jouer au chapitre de la prévention de l'intimidation. Le gouvernement de l'Ontario, en collaboration avec bon nombre de ses ministères, peut offrir les principaux services de coordination et de soutien qui assureront la réussite d'un programme de prévention de l'intimidation déployé à la grandeur de la province.

La prévention de l'intimidation nécessite la collaboration de tous et chacun. *Un plan d'action pour la prévention de l'intimidation* fournit les renseignements et les outils nécessaires pour réussir à mettre en œuvre les stratégies de prévention de l'intimidation dans le milieu de l'éducation et circonscrit les principaux secteurs d'engagement et de participation de la communauté en général. Quand nous créons des milieux d'apprentissage sûrs et respectueux, nous contribuons et nourrissons des communautés plus sûres pour l'ensemble de nos citoyens.

Processus

L'Équipe d'action a mené des consultations étendues à la grandeur de la province, écoutant l'expérience, l'expertise et les points de vue des éducateurs, des services policiers, des parents, des élèves, des représentants des élèves, des travailleurs des services destinés aux jeunes et aux enfants, des professionnels de la santé, des groupes de prévention de l'intimidation existants et d'autres intervenants. En tant que professionnels et représentants, les participants ont partagé leurs expériences personnelles relativement à l'intimidation et ont cerné les résultats positifs et négatifs de l'intervention.

Résultats

Les résultats de ces consultations ont été portés à l'attention d'un groupe de référence réunissant des experts provinciaux en prévention de l'intimidation. Le groupe a entrepris un examen plus approfondi des conclusions régionales en collaboration avec l'Équipe d'action.

Conclusions

Les directrices et directeurs, les enseignantes et enseignants, les parents et autres adultes sont les artisans du climat scolaire et il leur incombe de servir de modèle en ce qui a trait à l'établissement d'un environnement respectueux et sûr pour les élèves.

- **Les directrices et directeurs, de même que les directrices et directeurs adjoints** offrent un leadership vital et administrent les programmes de prévention de l'intimidation.
- **Les enseignantes et enseignants et le personnel des écoles** sont responsables de la mise en œuvre et de la mise en application des politiques de prévention de l'intimidation au quotidien.
- **Les élèves** jouent un rôle important dans la prévention de l'intimidation et doivent avoir la confiance nécessaire pour intervenir de manière sécuritaire, mettre un terme à l'intimidation et la dénoncer.
- **Les parents** sont des participants importants dont le rôle consiste à s'assurer que la prévention de l'intimidation dépasse les murs de l'école.
- **La communauté en général**, y compris les services policiers, le quartier, les organismes communautaires et les entreprises locales doivent être conscients de la façon dont l'intimidation se produit à l'extérieur des écoles.
- **Les conseils scolaires** doivent démontrer que la prévention de l'intimidation est une priorité à l'échelle du conseil.
- **Le ministère de l'Éducation** doit fournir le soutien et les ressources nécessaires pour les programmes de prévention de l'intimidation, y compris une ligne d'aide à la prévention de l'intimidation.

Recommandations

Les recommandations contenues dans *Améliorer la sécurité dans les écoles : un plan d'action pour la prévention de l'intimidation* fournissent les renseignements et les outils nécessaires pour réussir à mettre en œuvre les stratégies de prévention de l'intimidation à l'intention du milieu de l'éducation.

Recommandation primordiale

La prévention de l'intimidation doit être désignée comme une **priorité** dans chaque école et conseil scolaire. Chaque conseil scolaire de la province doit adopter une **politique** sur la prévention de l'intimidation à partir de laquelle chaque école de la province doit, de façon prioritaire, mettre en œuvre un **plan** efficace de prévention de l'intimidation.

Recommandations additionnelles à l'intention du ministère de l'Éducation

- Offrir une formation obligatoire et immédiate sur la prévention de l'intimidation à l'intention des administrateurs scolaires en poste et prévoir à l'intention des nouveaux administrateurs une formation qui sera dispensée par les conseils scolaires, de même que dans le cadre du Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école;
- Offrir aux conseils scolaires du financement pour la formation sur la prévention de l'intimidation à l'intention des enseignantes et enseignants et des autres membres du personnel;
- Mettre sur pied une ligne d'aide bilingue, sans frais et accessible en tout temps partout dans la province dans le but d'offrir en matière de prévention de l'intimidation du soutien, des conseils et des services d'aiguillage pour les parents, les enseignantes et enseignants et les élèves;
- Envisager l'ajout de journées de perfectionnement professionnel pour faciliter la formation dans le but d'améliorer la sécurité dans les écoles;
- Fournir aux conseils scolaires un cadre stratégique sur la prévention de l'intimidation;
- Fournir le financement nécessaire pour appuyer l'achat ou l'élaboration pour chaque école de programmes de prévention de l'intimidation fondés sur les faits;
- Exiger que chaque conseil scolaire nomme un coordonnateur/personne-ressource responsable d'améliorer la sécurité dans les écoles afin d'offrir en permanence un soutien, des ressources et de l'expertise en prévention de l'intimidation ainsi que des stratégies d'intervention;

- Nommer pour un mandat déterminé un coordonnateur de la mise en œuvre de la politique visant à améliorer la sécurité dans les écoles;
- Fournir aux écoles un service centralisé d'analyse des données;
- Encourager les partenaires communautaires à soutenir les initiatives de prévention de l'intimidation.

Recommandations à l'intention d'autres ministères

- Il est recommandé que le **ministère de la Formation et des Collèges et Universités** encourage les facultés d'éducation à offrir une formation préalable sur la sécurité dans les écoles;
- Il est recommandé que le **ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels** encourage la prestation de cours de formation aux agents de liaison avec les écoles sur la prévention de l'intimidation, sur la *Loi sur la sécurité dans les écoles*, sur le déroulement des enquêtes dans les écoles et les protocoles scolaires/policiers; qu'il reconnaisse les agents de liaison avec les écoles comme agents de police communautaire admissibles à l'initiative de recrutement de 1 000 agents;
- Il est recommandé que le **ministère du Tourisme et des Loisirs** rende les programmes de prévention de l'intimidation accessibles aux entraîneurs et autres fournisseurs de services récréatifs communautaires;
- Il est recommandé que les **ministères des Services à l'enfance et à la jeunesse, des Services sociaux et communautaires, de la Santé et des Soins de longue durée** encouragent la participation active des intervenants aux initiatives communautaires de prévention de l'intimidation.

Recommandation à l'intention du gouvernement de l'Ontario

- Sensibiliser davantage la population au fait que l'intimidation est un problème dont les racines et les solutions dépassent les limites du système d'éducation et s'efforcer de changer les attitudes à l'égard de l'intimidation.

Autres renseignements utiles

Les victimes d'intimidation sont souvent aux prises avec des problèmes comme l'anxiété d'origine sociale et la solitude, le retrait, des malaises physiques, une faible estime de soi, l'absentéisme, une diminution du rendement scolaire, des phobies, de la dépression et même des comportements agressifs. Dans les cas extrêmes, l'intimidation peut mener au suicide.

Les intimidateurs qui apprennent à utiliser le comportement agressif comme une forme de pouvoir risquent de développer d'autres problèmes importants tels le désengagement moral, la délinquance, l'abus d'alcool ou d'autres drogues, la criminalité adulte voire le suicide.

Les programmes efficaces de prévention de l'intimidation définissent clairement l'intimidation, sont complets et adaptés selon le sexe et l'âge, couvrent l'ensemble du milieu de l'enseignement, sont appuyés par un puissant leadership scolaire et sont axés tant sur les victimes de l'intimidation que sur les intimidateurs.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à faire de la prévention de l'intimidation une priorité et *Améliorer la sécurité dans les écoles : un plan d'action pour la prévention de l'intimidation* fait écho à cet engagement.

1.0 ÉQUIPE D'ACTION POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

Le 14 décembre 2004, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la mise sur pied de l'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles afin qu'elle prête conseil à l'élaboration d'une approche complète et coordonnée à l'égard des enjeux relatifs à la sécurité physique et sociale dans l'ensemble des écoles de l'Ontario.

Notre mandat comprend la question de l'intimidation.

Nous avons eu le privilège d'accéder à une vaste gamme de ressources et de perspectives pendant la préparation du présent rapport.

L'Équipe d'action a mené des consultations étendues à la grandeur de la province. Nos consultations ont permis d'écouter l'expérience, l'expertise et les perspectives des éducateurs, des services policiers, des parents, des élèves, des représentants des élèves, des travailleurs des services à l'intention des jeunes et des enfants, des professionnels de la santé, des groupes de prévention de l'intimidation déjà en place et d'autres intervenants. Ils ont partagé leurs expériences personnelles relatives à l'intimidation à la table de discussions et ont cerné les résultats positifs et négatifs de l'intervention. Ils ont partagé leurs points de vue en tant que professionnels et représentants.

Afin de s'assurer que nos efforts reflètent les différences régionales et les points de vue locaux, nous avons suivi du 24 mars jusqu'au 18 avril 2005 un itinéraire qui nous a mené à Kingston, Toronto, Ottawa, London, Hamilton, Barrie, Thunder Bay, Timmins et Sudbury. Dans chaque ville, nous avons tenu des séances de consultation directe dans le cadre desquelles les participants à la table de discussions ont collaboré dans le but de cerner des solutions aux problèmes de l'intimidation.

ÉQUIPE D'ACTION POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

- **Liz Sandals** (Présidente) – Adjointe parlementaire au ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels
- **Stu Auty** – Président de Canadian Safe Schools Network
- **Ray Hughes** – Coordonnateur national de l'éducation, projet « Fourth R », Centre de toxicomanie et de santé mentale (CTSM) du Centre des sciences préventives
- **Debra Pepler** – Professeure de psychologie à l'Université York et Senior Associate Scientist à l'Hospital for Sick Children

Les résultats de nos consultations ont été portés à l'attention d'un groupe de référence réunissant des experts provinciaux sur la prévention de l'intimidation. Ce groupe a entrepris un examen approfondi des conclusions régionales en collaboration avec l'Équipe d'action.

En outre, le ministère de l'Éducation avait précédemment mandaté une initiative de recherche sur la prévention de l'intimidation menée par Wendy Craig, Debra Pepler et Danielle Shelley de Canadian Initiative for the Prevention of Bullying (Initiative canadienne pour la prévention de l'intimidation).

2.0 QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION?

Parmi les quelque deux millions d'élèves qui fréquentent 4 700 écoles en Ontario, environ un élève sur trois entre la 7^e et la 12^e année affirme avoir fait l'objet d'intimidation à l'école et un peu moins d'un tiers affirme avoir intimidé quelqu'un d'autre¹.

Qu'est-ce que l'intimidation?

L'intimidation est une dynamique d'interaction malsaine. Il s'agit d'une forme répétée d'agression utilisée dans une position de pouvoir. Elle peut être d'ordre physique, verbal ou social.

L'intimidation peut être un problème relationnel. Les élèves qui pratiquent l'intimidation apprennent à utiliser le pouvoir et l'agression pour maîtriser et terroriser les autres. Les élèves qui font l'objet d'intimidation de façon répétée deviennent piégés dans une relation abusive. Comme il s'agit d'un problème relationnel, les solutions à l'intimidation sont d'ordre relationnel.

Pour exercer leur pouvoir, les intimidateurs peuvent se servir des avantages que leur procurent la taille, la force physique, l'âge, l'intelligence, la condition sociale ou la solidarité d'un groupe de pairs, ou encore, la connaissance de la vulnérabilité d'autrui.

L'intimidation peut être directe ou indirecte. L'intimidation physique comprend les coups, les bousculades, le vol ou les dommages à la propriété. L'intimidation verbale comprend les injures, la moquerie, le harcèlement sexuel, les commentaires racistes

1. *Sondage de 2003 sur la consommation de drogue parmi les élèves de l'Ontario*, Centre de toxicomanie et de la santé mentale, mai 2004

ou homophobes. L'intimidation sociale peut se pratiquer par l'exclusion de certains d'un groupe, le commérage ou la dissipation de rumeurs au sujet d'autrui. Ces rumeurs sont souvent répandues rapidement par courriels, téléphones cellulaires ou messages textuels dans le but de menacer, de harceler ou d'exclure.

Les victimes d'intimidation sont bien souvent aux prises avec des problèmes comme l'angoisse sociale et la solitude, le retrait, des malaises physiques tels des maux de tête ou d'estomac, une faible estime de soi, l'absentéisme scolaire, un rendement scolaire moindre, des phobies, de la dépression, des comportements agressifs. Dans les cas les plus extrêmes, il en résulte le suicide. Les élèves qui abandonnent leurs études pour se mettre à l'abri de l'intimidation souffrent des conséquences personnelles et socio-économiques à long terme d'une éducation interrompue.

Les intimidateurs qui apprennent à utiliser l'agression comme forme de pouvoir sont susceptibles de développer d'autres problèmes importants tels le désengagement social, la délinquance, l'abus d'alcool et d'autres drogues, la criminalité adulte et le suicide. Ils sont susceptibles de perpétuer les comportements intimidants dans leurs relations en utilisant le harcèlement sexuel, les agressions commises dans le cadre des fréquentations et d'autres formes de victimisation pour soutenir les structures de pouvoir malsaines.

Les observateurs exercent également une influence notable. Les études montrent que les pairs sont présents dans 85 % des épisodes d'intimidation observées dans les cours d'écoles², et que les pairs font partie intégrante du problème trois fois sur quatre. Dans 53 % des cas, ils se contentent d'observer de façon passive et dans 22 % des cas, ils viennent en aide à l'intimidateur. Dans 57 % des cas où les pairs interviennent de façon positive, ils réussissent à mettre un terme à l'intimidation dans les 10 secondes³.

Trop souvent, l'intimidation a été minimisée comme « faisant partie de l'apprentissage ». Au contraire, les études et l'expérience ont invariablement montré que l'intimidation est un problème grave, porteur de lourdes conséquences pour les individus, leurs familles, les pairs et la communauté dans son ensemble.

La création de milieux d'apprentissage exempts de comportement d'intimidation est une question qui nécessite beaucoup plus que la simple mise en place de politiques. Il s'agit d'un modèle communautaire qui célèbre les comportements positifs, les comportements manifestés par nos élèves dans leur vie adulte. Quand nous créons des milieux d'apprentissage sûrs et respectueux, nous contribuons et nourrissons des communautés plus sûres pour l'ensemble de nos citoyens.

2. O'Connell, P., Pepler, D., & Craig, W. (1999) *Peer involvement in bullying : Insights and challenges for intervention*. *Journal of Adolescence*, 22, 437-452.

3. Hawkins, D. L., Pepler, D., & Craig, W. (2001). Peer interventions in playground bullying. *Social Development*, 10, 512-527.

Heureusement, nous ne commençons pas à pied d'œuvre pour déterminer des façons d'empêcher l'intimidation. Il existe des programmes de prévention de l'intimidation qui fonctionnent déjà, dont certains en Ontario. L'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles mise sur pied par le gouvernement de l'Ontario en 2004 s'est fixé comme objectif de prendre appui sur ces connaissances et cette expertise pour élaborer un cadre complet de prévention de l'intimidation à l'intention des écoles ontariennes.

Notre rapport *Améliorer la sécurité dans les écoles : un plan d'action pour la prévention de l'intimidation* reconnaît que tous les intervenants du milieu de l'éducation de l'Ontario ont un rôle capital à jouer. L'intimidation ne concerne pas uniquement le comportement des élèves. Les directeurs et directrices, les enseignantes et enseignants, les parents et autres adultes façonnent le climat scolaire et ils sont responsables de servir de modèle au chapitre de la création d'environnements respectueux et sûrs pour les élèves.

Outre l'utilité de servir de lignes directrices pour la prévention de l'intimidation, nos recommandations ont été élaborées dans le but de motiver les élèves, les enseignantes et enseignants, le personnel scolaire, les directrices et directeurs, les parents et la communauté en général à améliorer la sécurité dans leurs écoles – et les doter des outils tangibles dont ils ont besoin pour ce faire.

3.0 PLANS DE PRÉVENTION DE L'INTIMIDATION

3.1 Ce qui fonctionne

Au cours de l'exercice d'élaboration d'un plan complet de prévention de l'intimidation à l'intention des écoles ontariennes, nous avons examiné la situation qui prévalait ailleurs, dans différents États, pour voir ce qui y fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Cette étude a été renforcée au moyen des consultations auprès des intervenants.

Notre conclusion est que les programmes de prévention de l'intimidation réussis contenaient les volets suivants qui s'adressaient, selon le cas, à tous les membres du milieu scolaire – les élèves, les enseignantes et enseignants, les administrateurs, le personnel de soutien, les parents et autres partenaires communautaires :

- **Éducation** : favoriser une sensibilisation et une compréhension approfondies de la question de l'intimidation dans le but de faciliter la prévention.
- **Évaluation** : déterminer la portée et la nature de l'intimidation, les perceptions à l'égard de la question et l'efficacité des efforts de prévention.

- **Action** : établir des stratégies d'identification et de prévention à l'intention de la communauté scolaire dans son ensemble et cibler des interventions auprès des élèves visant :
 - l'éducation scolaire en général, enchâssée dans le programme d'enseignement, pour la population scolaire tout entière;
 - des interventions régulières ciblant les élèves concernés aux premières étapes de l'intimidation;
 - des stratégies d'intervention intensive ciblant les personnes concernées par l'intimidation et la victimisation répétées, avec aiguillage possible vers des ressources de services sociaux ou communautaires.
- **Politique** : établir un cadre à l'intérieur duquel les paramètres de la prévention de l'intimidation à l'école sont définis, classés en ordre de priorité, mis en œuvre et évalués.

À la lumière d'études récentes sur l'efficacité des programmes de prévention de l'intimidation, les programmes qui connaissent *le plus* de succès :

- définissent l'intimidation;
- appuient les élèves qui sont victimes d'intimidation de même que les intimidateurs;
- sont caractérisés par un puissant esprit de direction de la part des directrices et directeurs et des enseignantes et enseignants;
- adoptent une approche complète en intégrant les éléments et les rôles de l'ensemble de la communauté scolaire;
- sont adaptés aux élèves des cycles primaire, moyen, intermédiaire du palier élémentaire ainsi que ceux du palier secondaire);
- tiennent compte des différences entre les deux sexes;
- intègrent la prévention de l'intimidation aux programmes scolaires;
- sont axés sur le développement des habiletés relationnelles simples et expliquent la dynamique de l'intimidation;
- reconnaissent l'intimidation comme un problème relationnel qui nécessite des solutions d'ordre relationnel;
- mettent à contribution les parents;
- comprennent un volet plus général relatif à l'engagement communautaire; et
- préconisent le respect, la tolérance et l'empathie.

3.2 Ce qui ne fonctionne pas

Nous avons également pris le temps d'étudier les approches relatives à la prévention de l'intimidation qui n'ont pas fonctionné aussi bien. Les études montrent que les programmes de prévention de l'intimidation qui ont connu *le moins de succès* :

- ne prévoient pas des stratégies d'intervention différentes pour les élèves à différents niveaux de risque (p. ex., ils proposent uniquement des composantes ciblant la population scolaire dans son ensemble);
- sont plus susceptibles d'être axés sur les élèves qui pratiquent l'intimidation et ne soutiennent pas ceux qui en sont victimes;
- ne sont pas centrés sur l'amélioration des habiletés sociales et émotionnelles des élèves, y compris les intimidateurs, leurs victimes et les observateurs;
- ne prévoient pas un volet relatif à l'engagement communautaire ou parental; et
- ont moins de chance d'avoir fait l'objet d'une évaluation.

4.0 PLAN D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DE L'INTIMIDATION

Nous formulons une recommandation primordiale :

La prévention de l'intimidation doit être désignée comme une **priorité** dans chaque école et conseil scolaire. Chaque conseil scolaire de la province doit adopter une **politique** sur la prévention de l'intimidation à partir de laquelle chaque école de la province doit, de façon prioritaire, mettre en œuvre un **plan** efficace de prévention de l'intimidation.

PLAN D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DE L'INTIMIDATION

**Améliorer la sécurité dans les écoles :
un plan d'action pour la prévention de l'intimidation**

Politique du ministère de l'Éducation en matière de prévention de l'intimidation et mécanismes de soutien

Politique des conseils scolaires en matière de prévention de l'intimidation

Programme des écoles en matière de prévention de l'intimidation

Formation du personnel enseignant et scolaire

Élèves dans un milieu d'apprentissage sûr et respectueux

Voix des parents

Sensibilisation de la communauté en général

Outil d'évaluation du programme

Enquêtes sur le climat à l'école

4.1 RÔLES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE L'INTIMIDATION

La prévention de l'intimidation nécessite la participation et la contribution de chaque intervenant du milieu scolaire. Nous avons cerné les principaux rôles pour les directrices et directeurs d'école, les enseignantes et enseignants et le personnel des écoles, les élèves, les parents et la communauté en général de même que pour les conseils scolaires.

1. Le milieu scolaire

Directrices et directeurs d'école

En offrant du leadership et une vision, le directeur ou la directrice est la personne la plus importante de l'école au chapitre de la prévention de l'intimidation. Il est essentiel que chaque directrice ou directeur d'école considère la prévention de l'intimidation comme une priorité et mette en place le soutien nécessaire pour favoriser la réussite des plans de prévention de l'intimidation.

Beaucoup de directrices et directeurs d'école ont déjà mis en œuvre des programmes de prévention de l'intimidation réussis. Au lieu d'imposer des exigences additionnelles, nos recommandations visent à améliorer et à renforcer ce qui a déjà été fait afin d'y prendre appui.

Un plan d'action pour les écoles, étape par étape, est présenté dans le présent rapport (voir à la page 27).

Formation

L'une des plus importantes ressources mises à la disposition des directrices et directeurs d'école est la formation. Nous recommandons qu'ils soient appuyés par le financement de cours qui améliorent leur formation en identifiant les différents types d'incidents d'intimidation et en y offrant une réponse (p. ex., intimidation sociale, verbale, physique, technologique, raciale, homophobe et sexuelle).

Cette formation permet de s'assurer que les directrices et directeurs peuvent établir les réactions aux incidents d'intimidation, tant en déterminant et en appliquant des conséquences cohérentes aux élèves qui pratiquent l'intimidation (y compris des possibilités d'apprentissage dans le but d'améliorer leur comportement) qu'en mettant en place des mécanismes efficaces pour soutenir les élèves vulnérables.

La formation aidera également les directrices et directeurs d'école à s'acquitter de leur responsabilité d'expliquer les stratégies de prévention de l'intimidation aux élèves afin de s'assurer qu'ils comprennent clairement les attentes comportementales et les conséquences.

La formation améliorée aidera les directrices et directeurs d'école à créer une atmosphère sécuritaire pour le signalement d'incidents d'intimidation, y compris encourager les élèves à percevoir leurs actions comme du « signalement », un terme positif, plutôt que comme du « commérage » ou de la « délation », termes à connotation péjorative. Les directrices et directeurs jouent un rôle essentiel pour briser la « loi du silence » entourant l'intimidation qui prévaut bien souvent dans les milieux scolaires. Il est essentiel d'éliminer la crainte de représailles pour avoir signalé l'intimidation et de s'attaquer à la question de la pression par les pairs.

La formation souligne également l'importance de l'évaluation – un examen de ce qui se produit actuellement dans les écoles, la façon dont se sentent les élèves et où et quand se produisent les problèmes. Beaucoup d'écoles entreprennent déjà ce type d'évaluation de grande envergure. (Par exemple, les conseils scolaires de la Thames Valley et du Toronto District ont récemment entrepris des enquêtes dans leurs écoles secondaires).

En outre, la formation accroît la sensibilisation aux types de programmes de prévention de l'intimidation disponibles et à la façon dont les directrices et directeurs peuvent prêter assistance encore davantage à leurs enseignants en intégrant la prévention de l'intimidation à leur programme d'enseignement.

Évaluation

L'évaluation est essentielle pour faire la sélection des programmes de prévention de l'intimidation qui remportent du succès. L'évaluation permet de s'assurer que les programmes sont adaptés à la situation unique qui prévaut dans chaque école.

Les élèves, le personnel et les parents évoluant au sein de la communauté scolaire ont tous des perspectives et des renseignements uniques à offrir. Les groupes de réflexion, les discussions en classe, les réunions de parents et du personnel, les élèves et les conseils scolaires et les sondages sont toutes des façons efficaces d'accéder à ces renseignements. Bon nombre d'écoles réunissent déjà des données qui facilitent l'identification des problèmes propres à l'intimidation. Elles sont encouragées à poursuivre la tenue de ces évaluations sur une base régulière afin de demeurer à l'affût des besoins des écoles.

Les conversations entre les écoles et leurs élèves (plus particulièrement, dans le cas des plus jeunes, avec leurs parents) sont très importantes. Pour s'assurer que les élèves vulnérables sont écoutés et que les directrices et directeurs bénéficient d'une vision réaliste des perceptions des élèves, ces discussions doivent se poursuivre au-delà du conseil d'école ou des représentants des élèves (qui, par définition, sont peu susceptibles de faire l'objet d'intimidation parce qu'ils sont populaires et jouissent de beaucoup de soutien).

Une enquête sur le climat à l'école est l'un des outils qui peut aider les directrices et directeurs d'école à déterminer la nature et la portée des problèmes d'intimidation.

L'enquête devrait couvrir non seulement les élèves et les enseignants, mais également le personnel scolaire, les parents et les autres intervenants dans la communauté pour s'assurer que l'école bénéficie du portrait complet de la situation avant d'élaborer ses stratégies de prévention de l'intimidation.

L'évaluation initiale jette les bases du processus. L'évaluation continue permet de déterminer si les programmes sont efficaces en réduisant l'intimidation et en améliorant le climat scolaire et s'ils continuent d'être pertinents pour les écoles au fil du temps. Des modèles de sondage sur le climat seront bientôt disponibles sur le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca.

Bien que plusieurs programmes de prévention de l'intimidation différents soient disponibles, il est important que les écoles choisissent des programmes qui répondent aux problèmes mis en lumière dans l'évaluation du climat scolaire pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins spécifiques de l'école. Par exemple, il est possible que l'intimidation soit plus prévalente dans une année en particulier, ce qui nécessite le déploiement d'un programme ciblant l'âge et l'année identifiés. Le racisme ou l'homophobie, qui sont parfois des composantes de l'intimidation, peuvent être identifiés comme un problème et les programmes utilisés auraient avantage à traiter les problèmes de racisme et d'homophobie, selon le cas.

Enseignants et personnel scolaire

Les enseignantes et enseignants et les autres membres du personnel scolaire sont les intervenants de première ligne au chapitre de la prévention de l'intimidation, tant dans leurs interactions quotidiennes auprès des élèves que dans la mise en application des programmes et des politiques de prévention de l'intimidation de l'école. Ils jouent un rôle important en tant que modèles pour les élèves et en établissant un climat scolaire positif.

À l'instar de la directrice ou du directeur d'école, les enseignantes et enseignants et les autres membres du personnel de chaque école doivent disposer des habiletés nécessaires pour identifier et empêcher des incidents d'intimidation et y réagir. Ils jouent également un rôle notable en contribuant à adapter le plan de prévention de l'intimidation de leur école afin qu'il réponde aux besoins de leur école. Ainsi, il est important que les enseignants participent aux enquêtes sur le climat scolaire et qu'ils gardent de bonnes voies de communication avec le directeur.

Lorsque les enseignantes et enseignants et le personnel des écoles mettent au jour des problèmes d'intimidation, il est essentiel que la direction offre le soutien approprié. Ce soutien renforce un message destiné à la communauté scolaire dans sa globalité à l'effet qu'une mesure de prévention de l'intimidation est prise.

Les enseignantes et enseignants jouent également un rôle central au chapitre de la prévention de l'intimidation par leur interaction avec les parents et les autres intervenants de la communauté. Ces derniers ainsi que les autres membres du

personnel scolaire ont besoin du soutien de l'administration pour être en mesure de consolider les stratégies de prévention de l'intimidation dans l'ensemble de leurs activités.

La prévention de l'intimidation et le curriculum de l'Ontario

Dans la mesure du possible, nous préconisons l'intégration de la prévention de l'intimidation dans l'enseignement quotidien en classe. Une liste de livres recommandés pourrait par exemple comprendre des livres qui traitent de manière appropriée de la question de l'intimidation tout en couvrant la matière prescrite dans les programmes-cadres qui composent le curriculum de l'Ontario.

Pour chaque année d'études, les programmes-cadres prescrivent des attentes d'apprentissage dont bon nombre comprennent déjà des stratégies de prévention de l'intimidation comme la résolution des différends et la médiation. Les enseignants devraient être au fait de ces liens et les utiliser dans le but de promouvoir la tolérance, le respect et l'empathie qui sont tous des éléments importants de la prévention de l'intimidation.

Les enseignants et les enseignantes, en collaboration avec leurs directrices et directeurs, auraient avantage à connaître des programmes additionnels pour les aider à intégrer la prévention de l'intimidation dans le programme d'enseignement scolaire. Par exemple, un guide sur les liens entre les attentes du curriculum et la prévention de l'intimidation a été élaboré par le Centre de toxicomanie et de santé mentale. En outre, Community Alliance for York Region Education (CAYRE), en partenariat avec les conseils scolaires locaux, les services policiers, le service de santé publique et l'Université York, a publié une série d'unités intégrées à l'intention des élèves du palier élémentaire. Le Service de santé publique de la Region of Waterloo, en collaboration avec les conseils scolaires locaux, a produit *Imagine...A School Without Bullying: A School Climate Approach to Bullying Prevention*, qui comprend des suggestions pour chaque année d'études sur la façon dont les enseignantes et enseignants peuvent intégrer la prévention de l'intimidation pour répondre aux objectifs du programme d'enseignement.

Élèves

Au bout du compte, la prévention de l'intimidation est une question qui concerne les élèves et sert leurs intérêts.

Les stratégies de prévention de l'intimidation devraient offrir aux élèves des modèles sains qui démontrent des relations saines et des comportements appropriés. Des plans efficaces indiqueront également aux élèves la façon dont ils peuvent prendre la responsabilité de leur propre comportement – et le modifier, au besoin.

Il faut enseigner aux élèves qui ont des antécédents d'intimidation la façon d'utiliser leur pouvoir de façon positive. Ils doivent connaître clairement les attentes : quel comportement est attendu, quelles seront les conséquences en cas de comportement inacceptable. Outre les conséquences auxquelles ils s'exposent, ils doivent également comprendre l'effet de leurs gestes sur autrui.

Les victimes d'intimidation doivent savoir que les comportements dont elles sont victimes sont inacceptables et qu'elles ont accès à de l'aide.

Les observateurs doivent comprendre que les spectateurs contribuent au problème de l'intimidation. Ils doivent savoir comment intervenir de manière sûre, sécuritaire et positive. Ils doivent savoir que le signalement des cas d'intimidation aux enseignantes et enseignants, aux autres membres du personnel scolaire et aux directrices et directeurs d'école est la bonne chose à faire. Ils doivent être confiants qu'ils seront écoutés et que le signalement des actes d'intimidation mènera à une résolution.

Le plus important, les élèves doivent percevoir que des mesures seront prises. Les conséquences doivent être manifestes, décourager toute situation d'intimidation à venir et instiller la confiance dans les autres élèves. Il est essentiel de reconnaître et de mettre en application les politiques relatives à la prévention de l'intimidation pour envoyer un message à la population scolaire en général que les inquiétudes relatives à l'intimidation ne passeront pas sous silence.

Responsabilités de l'élève

Idéalement, les stratégies de prévention de l'intimidation engageront les élèves au point qu'ils examineront leur propre comportement et le modifieront pour s'assurer qu'il ne contribue pas au problème.

Il faut offrir à la fois aux élèves qui pratiquent l'intimidation et à ceux qui en sont victimes la possibilité d'apprendre à développer leurs habiletés sociales. L'éducation à l'intention des élèves qui pratiquent l'intimidation comprend de la formation sur l'empathie et des directives sur les utilisations positives du pouvoir. Certains élèves qui pratiquent l'intimidation sont susceptibles de nécessiter des mesures de soutien additionnelles au chapitre du développement des habiletés relationnelles. Les élèves qui sont victimes d'intimidation nécessitent les habiletés à la création de liens d'amitié, et non uniquement des interventions visant à les protéger contre l'intimidation de leurs pairs. Ces élèves peuvent également avoir besoin de soutien pour promouvoir des relations positives. L'aiguillage vers les organismes sociaux appropriés (tels ceux qui interviennent en santé mentale) peut également être envisagé pour venir en aide aux élèves victimes d'intimidation.

Les élèves jouent un rôle clé dans l'évaluation de l'environnement scolaire. Une enquête efficace sur le climat scolaire doit déterminer si les élèves vivent de l'intimidation, à quelle fréquence, et déterminer si leur expérience est attribuable à une

participation directe ou en tant que témoin. Tous les élèves doivent s'attendre à être interrogés au sujet de l'intimidation. Ils doivent savoir qu'il est de leur responsabilité de répondre et se sentir à l'aise avec cette idée.

Les élèves influents peuvent jouer un rôle important en démontrant un comportement rassembleur et en empêchant les situations d'intimidation. Par exemple, un élève populaire qui reconnaît un « étranger » vulnérable à la cafétéria de l'école peut envoyer un puissant message à ses pairs au sujet de l'inclusivité simplement par une salutation amicale. Ces qualités de leader doivent être encouragées et appuyées par les directrices et directeurs d'école, les enseignantes et enseignants et les autres membres du scolaire.

Résultats pour les élèves

Une stratégie de prévention de l'intimidation efficace produira des résultats tangibles pour les élèves en s'assurant qu'ils sont en mesure d'effectuer ce qui suit :

1. **Reconnaître l'intimidation** : les élèves doivent être en mesure d'identifier les différentes formes/types d'intimidation et s'exercer à les reconnaître; comprendre le rôle de l'iniquité des pouvoirs dans l'intimidation; comprendre le rôle des observateurs tant au chapitre de la prévention que de l'escalade de l'intimidation; comprendre l'effet de l'intimidation sur l'observateur, l'intimideur et sa victime;
2. **Signaler les incidents en toute confiance** : les élèves doivent connaître la différence entre signaler un incident et commérer/dénoncer; ils doivent connaître les procédures de l'école relatives au signalement des incidents et la façon dont ils seront soutenus pendant et après l'enquête; comprendre le rôle de l'observateur au chapitre du signalement; pratiquer le signalement des incidents en tant qu'observateur et en tant que personne victime d'intimidation et démontrer les habiletés au signalement (c.-à-d., communication claire, désignation du type d'intimidation, etc.);
3. **Réagir aux incidents de manière sécuritaire** : les élèves doivent savoir quand il est sécuritaire et non sécuritaire de réagir à des situations d'intimidation; démontrer des habiletés de réaction assertive et positive relative à l'intimidation, y compris les habiletés au refus; mettre en pratique le soutien à un ami victime d'intimidation; démontrer les habiletés relatives à l'intégration des groupes et à l'établissement de liens d'amitié; pratiquer les habiletés à la négociation et au délai; pratiquer la verbalisation intérieure; être en mesure d'identifier à l'école un adulte qui offrira du soutien et participer à des activités de simulation conçues dans le but d'améliorer les habiletés au signalement et à l'intervention des observateurs;

4. **Empêcher l'intimidation** : les élèves doivent démontrer des habiletés relationnelles saines comme la négociation, le refus assertif, le délai, la résolution de problèmes, la maîtrise du comportement et des émotions, l'établissement et le maintien de relations d'amitié, etc.; posséder les habiletés et la confiance nécessaires pour résoudre les conflits de façon non violente; être en mesure de communiquer leur rôle et responsabilité au chapitre de l'établissement et du maintien d'un milieu scolaire respectueux et favorable; comprendre les répercussions négatives de l'intimidation sur la culture d'une école; être motivés à intervenir en cas d'intimidation; reconnaître les signes précurseurs de l'intimidation et bénéficier des habiletés nécessaires pour l'empêcher; connaître la façon d'obtenir l'aide d'un adulte pour empêcher l'intimidation et comprendre le rôle important des pairs en matière de prévention.

Ligne d'aide

L'un des principaux éléments d'une stratégie de prévention de l'intimidation déployée à l'échelle d'une province est l'établissement d'une **ligne d'aide à la prévention de l'intimidation**. Les élèves sauront qu'ils peuvent se tourner vers une ressource pour obtenir de l'aide s'ils sont réticents à solliciter l'aide des autorités compétentes de leur école. Si, par exemple, un élève souhaite qu'un adulte parle à l'enseignante ou enseignant, à la direction de l'école ou au conseil scolaire en son nom, la ligne d'aide à la prévention de l'intimidation pourra servir à ce type de service de représentation.

L'anonymat est un élément important d'une ligne d'aide, particulièrement si l'élève victime d'intimidation craint d'être identifié.

En plus d'offrir une intervention directe à l'école, une ligne d'aide peut également se révéler une ressource pour aiguiller les élèves vers les organismes sociaux et autres services pertinents au besoin.

Parents

Étant donné que l'intimidation se produit à l'école et ailleurs, il est important que les parents comprennent comment identifier les situations d'intimidation potentielles et quelle est la marche à suivre dans ces situations. Par exemple, l'intimidation par Internet augmente de plus en plus et les parents ont besoin des habiletés et du soutien nécessaires pour la reconnaître et y répondre de manière appropriée.

Les parents occupent la meilleure position pour prendre la défense des intérêts de leurs enfants. Ils doivent reconnaître les signes précurseurs d'intimidation et y répondre, comme la perte d'amis, le changement dans les habitudes alimentaires et la peur de fréquenter l'école.

Nous recommandons que les programmes de prévention de l'intimidation dans les écoles comprennent un volet sur la formation des parents et fournisseurs de services de garde d'enfants. Les séances de formation pourraient couvrir des sujets comme :

déterminer si l'enfant est impliqué dans une situation d'intimidation, quand et comment intervenir de manière sécuritaire et où trouver de l'aide si l'on suspecte une situation d'intimidation. La formation pourrait également contribuer à briser les stéréotypes des parents et les malentendus relatifs à l'intimidation et joindre les parents qui sont beaucoup pressés par le temps.

La formation à l'intention des parents, comme le programme de prévention de l'intimidation dans sa globalité, devrait être adapté pour répondre à la diversité de l'école et de la communauté environnante.

À l'instar des enseignantes et enseignants, du personnel scolaire et des élèves, les parents sont une composante clé de l'évaluation du climat scolaire. Les parents devraient s'attendre à être interrogés et avoir la responsabilité de répondre.

Une ligne d'aide à la prévention de l'intimidation pourrait être un outil précieux pour les parents de même que pour les élèves. Une ligne d'aide pourrait offrir des lignes directrices pour la surveillance et le signalement de l'intimidation de même que des services d'aiguillage vers les organismes sociaux ou de counselling, au besoin.

2. La communauté

Au cours de nos consultations menées à la grandeur de la province, l'un des points sur lesquels tous se sont entendus est que la prévention de l'intimidation ne peut se pratiquer isolément.

À l'évidence, les personnes qui interviennent directement à l'école – les directrices et directeurs d'école, les enseignantes et enseignants, les autres membres du personnel scolaire et les élèves – jouent un rôle central; cependant, le rôle de la communauté en général est important quand l'intimidation a lieu à l'extérieur des cours d'école. Les services policiers, les groupes de surveillance de quartier, les organismes communautaires et les entreprises locales doivent tous montrer un intérêt actif en empêchant l'intimidation. En fait, tous les adultes de la communauté doivent agir comme modèles positifs pour les élèves.

L'engagement communautaire est également important pour évaluer le climat scolaire. Par exemple, les infirmières en santé publique et les travailleurs sociaux peuvent avoir des approches et de l'information différentes à partager. Les organismes sportifs, les programmes parascolaires et le commis du magasin de quartier peuvent avoir un point de vue différent sur le comportement des élèves à l'extérieur du milieu scolaire. Chacun a un rôle important à jouer afin de faciliter une meilleure compréhension et un portrait plus complet de la situation.

Un appui et une compréhension élargis de la part des intervenants communautaires permettront d'assurer l'envoi d'un message cohérent et contribueront à identifier l'intimidation et à y réagir. Au cours de nos consultations, plusieurs suggestions ont été émises à propos de la participation d'autres ministères. Leur expertise permettrait non seulement de faciliter la mise en œuvre des initiatives et des programmes de

prévention de l'intimidation, mais également de raffermir la prévention continue de l'intimidation déployée dans les écoles de l'Ontario. Plus particulièrement, les groupes de consultation se sont surtout intéressés aux ministères de la Formation et des Collèges et Universités, de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, du Tourisme et des Loisirs, des Services à l'enfance et à la jeunesse, des Services sociaux et communautaires et de la Santé et des Soins de longue durée.

La plupart des recommandations à l'intention du gouvernement formulées dans ce rapport concernent surtout le ministère de l'Éducation. Les recommandations à l'intention d'autres ministères sont présentées à l'annexe A.

Nos recommandations à l'intention des groupes à l'extérieur de la communauté scolaire immédiate et identifiés comme jouant un rôle direct au chapitre de la prévention de l'intimidation comprennent les suivantes :

- *Facultés d'éducation* – Offrir une formation préalable aux futurs enseignants et enseignantes, plus particulièrement, un cours sur la sécurité dans les écoles comportant une composante sur la prévention de l'intimidation.
- *Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* – Prévoir un cours de qualification additionnelle pour la prévention de l'intimidation.
- *Partenaires communautaires* – Établir des partenariats actifs qui intègrent les contributions financières et la formation conjointe entre les écoles, les conseils scolaires et les entités suivantes :
 - Services policiers
 - Offrir de la formation sur la prévention de l'intimidation et la sécurité dans les écoles;
 - Agir en tant qu'agent de liaison scolaire;
 - Mener des enquêtes dans les écoles;
 - Organismes de santé publique;
 - Organismes œuvrant en santé mentale des enfants;
 - Services sociaux;
 - Entreprises;
 - Centres récréatifs;
 - Collèges communautaires et universités;
 - Système de justice pénale des jeunes; et
 - Autres organismes communautaires.
- *Tous les adultes de la communauté* – Servir de modèles positifs pour les élèves.

3. Les conseils scolaires

Nous croyons que le point d'amorce de tous les programmes de prévention de l'intimidation réside dans les conseils scolaires. Les conseils scolaires doivent considérer la prévention de l'intimidation comme une **priorité de premier ordre**.

Bien que bon nombre de conseils scolaires aient pris des mesures pour la prévention de l'intimidation, nous sommes d'avis que les politiques, les programmes et les procédures relatifs à la prévention de l'intimidation devraient être cohérents entre les différents conseils scolaires quant à leur format et à leur orientation. La politique devrait prévoir des énoncés clairs à l'effet que l'intimidation n'est jamais acceptable et offrir une réponse au problème de la protection contre les représailles. Les parents devraient être tenus au courant des procédures et des politiques en vigueur.

La mise en œuvre peut uniquement être efficace si tous les intervenants concernés sont sensibilisés à la prévention de l'intimidation et ont reçu une formation sur celle-ci. Nous sommes également d'avis que des incitatifs sont utiles pour encourager des actions positives et en temps opportun.

Un cadre stratégique à l'intention des conseils scolaires a été fourni dans le but d'aider les conseils scolaires à mettre en œuvre les plans de prévention de l'intimidation.

4.2 PLANS D'ACTION

1. Plan d'action pour les conseils scolaires

Recommandation

Tous les conseils scolaires devraient adopter des politiques et des procédures de prévention de l'intimidation.

Étape un

Chaque politique de prévention de l'intimidation des conseils scolaires devrait comporter les éléments suivants :

- une définition claire de ce qu'est l'intimidation;
- un énoncé de politique qui interdit l'intimidation sur la propriété de l'école, dans les événements commandités par l'école et dans les autobus scolaires;
- l'utilisation du terme positif « signalement » pour décrire les actions des personnes qui donnent des renseignements sur l'intimidation et pour dissuader l'utilisation de termes négatifs comme « commérage » ou « dénonciation »;

- des moyens d'aborder la question de la protection contre les représailles pour les personnes qui signalent les incidents;
- la mise sur pied d'un comité de prévention de l'intimidation composé d'enseignantes et enseignants, de personnel de soutien, de parents, d'administrateurs, de membres de la communauté et d'élèves qui se réunit au moins trois fois par année dans le but de faire le point sur la mise en œuvre de la politique et d'en évaluer l'efficacité;
- des renseignements à l'intention des parents concernés sur les personnes-ressources, depuis la salle de classe jusqu'au niveau du conseil; et
- une exigence à l'effet que les écoles :
 - informent les élèves et autres membres du milieu scolaire de la politique de prévention de l'intimidation;
 - offrent un mécanisme qui permet aux élèves et aux parents de signaler les incidents de manière anonyme aux enseignantes et enseignants et aux administrateurs d'école;
 - avisent les parents/tuteurs d'un élève qui fait l'objet d'intimidation des mesures qui sont prises pour empêcher la répétition;
 - avisent les parents/tuteurs d'un élève qui pratique l'intimidation de la réponse de l'école et des conséquences qui s'ensuivront en cas de récurrence;
 - enjoignent les enseignantes et enseignants et le personnel scolaire d'aviser les administrateurs de l'école quand ils sont témoins d'actes d'intimidation ou quand on leur signale des cas d'intimidation;
 - enjoignent les administrateurs d'école d'étudier tous les signalements écrits et d'étudier tous les signalements dans le respect de l'anonymat;
 - prévoient une stratégie d'intervention à l'intention du personnel scolaire pour réagir à l'intimidation;
 - incluent l'interdiction de l'intimidation dans les annuaires des écoles et informent les élèves de l'interdiction de pratiquer l'intimidation, des conséquences qui attendent les contrevenants et des procédures de signalement;
 - réunissent des données sur le nombre d'incidents d'intimidation signalés et le nombre d'incidents qui ont fait l'objet d'une vérification et rendent ces données disponibles au ministère de l'Éducation;
 - décrivent de quelle façon l'éducation sur la prévention de l'intimidation sera mise en œuvre dans toutes les classes; et
 - décrivent une procédure pour évaluer et surveiller l'efficacité de la politique, des programmes de prévention et des stratégies d'intervention.

Étape deux

Sensibiliser et éduquer davantage sur l'intimidation au moyen des ateliers d'été et des séminaires de perfectionnement professionnel destinés aux enseignantes et enseignants et au personnel des écoles, y compris les aides-enseignants, les secrétaires, les préposés à l'entretien, et rendre les séminaires de perfectionnement professionnel portant sur la prévention de l'intimidation accessibles aux surveillants et surveillantes de salles à manger, aux chauffeurs d'autobus scolaires et aux bénévoles.

Étape trois

En collaboration avec les organismes communautaires, offrir des incitatifs pour que les écoles prennent part à la prévention de l'intimidation et offrir des primes et récompenses aux écoles qui réussissent à mettre en œuvre des stratégies de prévention de l'intimidation.

2. Plan d'action pour les écoles

Recommandation

Chaque école devrait mettre en œuvre, de façon prioritaire, un programme de prévention de l'intimidation efficace en harmonie avec la politique de prévention de l'intimidation plus générale du conseil scolaire.

Une fois la politique du conseil en vigueur, il incombe aux écoles de mettre en œuvre les programmes qui reflètent cette politique et de rendre la prévention de l'intimidation à la portée des personnes les plus touchées : les élèves.

Étape un

Mener une évaluation du climat scolaire dans le but :

- de réunir des données sur le point de vue sur la sécurité à l'école des élèves, du personnel et des parents;
- d'établir des données de référence sur la situation actuelle de l'intimidation;
- d'identifier les besoins particuliers de l'école (p. ex., le problème se pose-t-il à une année d'études en particulier? pour l'un ou l'autre des deux sexes? à un certain endroit?);
- d'accroître la compréhension des types de question à prendre en compte lors de l'évaluation des besoins en matière de prévention de l'intimidation (p. ex., s'agit-il de racisme ou d'homophobie?); et
- de déterminer de quelle façon les activités de prévention de l'intimidation actuelles de l'école sont liées aux meilleures pratiques cernées par la recherche.

Il existe plusieurs méthodes pour réunir les renseignements et les points de vue sur l'intimidation : groupes de réflexion, discussions en classe, rencontres avec les parents et le personnel, discussions avec les conseils scolaires et d'élèves, sondage sur le climat scolaire. Des modèles de sondage d'évaluation du climat seront bientôt disponibles sur le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca.

Étape deux

Utiliser un *outil d'évaluation de programme* pour déterminer si les programmes envisagés par l'école répondent aux besoins identifiés ou pour faciliter le choix des programmes appropriés. Un modèle d'outil d'évaluation de programme est présenté à l'annexe B.

Étape trois

Choisir un programme. Les directrices et directeurs d'école devraient consulter le milieu scolaire lorsqu'ils établissent les priorités en matière de prévention de l'intimidation. Les écoles devraient pouvoir choisir leurs propres programmes de prévention de l'intimidation efficaces qui comprennent les principaux éléments indiqués dans l'encadré ci-dessous.

Principaux éléments d'un programme de prévention de l'intimidation scolaire

- Définir l'intimidation
- Cerner les différentes formes d'intimidation
- Répondre aux problèmes particuliers identifiés dans les écoles
- Axer l'intervention sur les relations saines et expliquer la dynamique de l'intimidation
- Proposer du matériel et des guides de formation à l'intention des éducatrices et éducateurs, des élèves, des parents et du personnel scolaire sur le problème de l'intimidation et les stratégies de prévention de l'intimidation
- Adopter une approche à volets multiples : éducation à la grandeur de l'école (cible le milieu scolaire dans son ensemble et est enchâssée dans le programme d'enseignement); interventions régulières (précise les stratégies destinées aux élèves qui prennent part à l'intimidation et à leurs victimes); interventions intensives (identifie les services de soutien accessibles aux élèves concernés par une récurrence en matière d'intimidation et de victimisation avec les recours possibles aux ressources communautaires et des services sociaux)
- Le programme est systémique (il concerne les parents, les pairs, les classes, le personnel et la communauté en général) et continu (intégré aux activités quotidiennes en classe en lecture, en art et autres activités du programme d'enseignement)
- Prévoit des interventions et des mesures de soutien pour les élèves victimes d'intimidation et les intimidateurs
- Comporte des programmes d'intervention sans danger pour les observateurs
- Contribue à élaborer des protocoles de signalement sans danger des incidents d'intimidation
- Comprend un volet relatif à l'évaluation

Étape quatre

Fournir les ressources scolaires et de formation de la façon suivante :

- Identifier un responsable qui s'occupera des questions relatives au programme de prévention de l'intimidation.
- Déterminer et communiquer les rôles et les responsabilités des administrateurs, des enseignantes et enseignants, des élèves et des parents au chapitre du signalement des incidents d'intimidation et de la réaction à ceux-ci.
- Intégrer des initiatives dirigées par les pairs dans certains volets des programmes de prévention de l'intimidation lorsque approprié, particulièrement entre la 7^e et la 10^e année et en 11^e et 12^e année.
- Offrir de la formation sur la prévention de l'intimidation aux élèves des paliers élémentaire et secondaire.
- Offrir régulièrement aux parents des programmes de sensibilisation par l'entremise des écoles et des partenaires communautaires.

Étape cinq

Intégrer la politique de prévention de l'intimidation au code de conduite de l'école et encourager tous les membres du milieu de l'enseignement à signaler les incidents d'intimidation. Par souci de cohérence et de confiance à l'égard du programme :

- communiquer clairement les protocoles de signalement à tous les intervenants concernés (administrateurs scolaires, enseignantes et enseignants, personnel de l'école, élèves, parents, etc.);
- élaborer des lignes directrices relatives aux procédures d'enquête sur les incidents d'intimidation;
- élaborer des mécanismes de signalement sans représailles;
- établir des procédures permettant d'éliminer les obstacles et les difficultés relatives au signalement des incidents d'intimidation.

Étape six

S'assurer que les réactions au signalement respectent le principe à volet quadruple : **acquiescer, poser des questions, évaluer la sécurité et prendre des mesures**. Cela signifie que les réactions aux signalements de cas d'intimidation comportent les principaux éléments suivants :

- Enquête sur les incidents d'intimidation signalés en posant des questions et en vérifiant les incidents d'intimidation présumés;
- Application de conséquences ayant un effet formateur en cas d'intimidation; et
- Prestation de services de soutien et de protection à l'intention de l'élève victime d'intimidation.

Étape sept

Faire participer la communauté dans son ensemble.

Étape huit

Réévaluer régulièrement le climat scolaire au regard de l'intimidation dans le but de déterminer si les initiatives de prévention de l'intimidation sont efficaces et de répertorier les mesures de soutien additionnelles requises.

Évaluation du programme de prévention de l'intimidation

Même les programmes les mieux conçus ont peu d'effet s'ils ne répondent pas aux besoins réels de votre école. L'évaluation est une composante essentielle pour s'assurer que les options du programme de prévention de l'intimidation répondent aux besoins identifiés.

Une évaluation initiale du climat scolaire fournit des données sur les points de vue de l'élève, du personnel et des parents au sujet de la sécurité à l'école, établit des données de référence sur la situation actuelle au chapitre de l'intimidation et répertorie les besoins particuliers de l'école. En outre, elle augmente la compréhension des types de question à prendre en compte dans la réaction à ces besoins et détermine de quelle façon les activités de l'école sont liées aux meilleures pratiques. L'évaluation continue permet de déterminer si les programmes choisis sont efficaces et s'ils continuent d'offrir du soutien à votre école au fil du temps.

Une fois achevée l'évaluation, vous pouvez utiliser un outil d'évaluation pour déterminer si un programme en place ou un programme envisagé correspond aux besoins identifiés dans l'évaluation.

Un modèle d'évaluation de programme est proposé à l'annexe B du présent rapport.

5.0 RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Les mesures des conseils scolaires et des écoles nécessitent l'appui du ministère de l'Éducation. Les groupes intéressés de partout dans la province s'attendaient à ce que le Ministère participe à la table de discussion, fournisse des ressources et du financement destinés aux nombreux aspects des solutions proposées. Nous félicitons le gouvernement McGuinty d'avoir identifié la nécessité de se pencher sur ce problème et d'élaborer un plan d'action.

Au cours de nos consultations, nous avons constaté l'importance de l'appui des directrices et directeurs d'école, qui travaillent en tant que champions des programmes de prévention de l'intimidation. Les études établissent une corrélation entre les améliorations dans le climat scolaire et l'engagement de la directrice ou le directeur d'école à l'effet d'attribuer temps et ressources pour les activités relatives à la prévention de l'intimidation. En outre, les études indiquent que les améliorations dans le climat scolaire sont corrélées aux améliorations du rendement scolaire. Ainsi, il est impératif de rendre obligatoire une formation à l'intention des administrateurs scolaires.

Nous souhaitons également que le soutien prenne la forme d'outils d'évaluation qui peuvent être utilisés partout dans la province et également de financement pour la formation et d'autres aspects des nouvelles initiatives en matière de prévention de l'intimidation.

Nous souhaitons formuler dix recommandations particulières à l'intention du ministère de l'Éducation.

Recommandations

Il est recommandé que le ministère de l'Éducation rende disponible dans l'immédiat une formation obligatoire sur la prévention de l'intimidation à l'intention des administrateurs d'école en poste, et qu'une formation à l'intention des nouveaux administrateurs soit dispensée par les conseils scolaires et dans le cadre du Programme menant à la qualification de directrices ou de directeurs d'école.

Il est recommandé que le ministère de l'Éducation verse aux conseils scolaires le financement nécessaire pour la formation sur la prévention de l'intimidation à l'intention des enseignantes et enseignants et des autres membres du personnel.

Il est recommandé que le ministère de l'Éducation envisage l'ajout de journées de perfectionnement professionnel pour faciliter la formation en vue d'améliorer la sécurité dans les écoles.

Il est recommandé que le ministère de l'Éducation fournisse aux conseils scolaires un cadre stratégique pour la prévention de l'intimidation.

Il est recommandé que le ministère de l'Éducation offre du financement pour soutenir l'achat ou l'élaboration pour chaque école de programmes de prévention de l'intimidation fondés sur les faits.

Il est recommandé que le ministère de l'Éducation enjoigne chaque conseil scolaire de se doter des services d'une personne-ressource/coordonnateur en matière de sécurité dans les écoles pour offrir en permanence un soutien, des ressources et de l'expertise en prévention de l'intimidation ainsi que des stratégies d'intervention.

Il est recommandé que le ministère de l'Éducation désigne pour un mandat déterminé un coordonnateur responsable de la mise en œuvre de la politique visant à améliorer la sécurité dans les écoles.

Il est recommandé que le gouvernement concrétise son plan d'établir une ligne d'aide à la prévention de l'intimidation. La ligne d'aide offrirait aux parents, aux enseignantes et enseignants ainsi qu'aux élèves une tribune pour partager leurs expériences de même que les conseiller et les aiguiller. Elle devrait offrir des services bilingues et être accessible sans frais 24 heures par jour à la grandeur de la province.

Il est recommandé que le ministère de l'Éducation offre un service centralisé d'analyse des données. Grâce à celui-ci, les écoles qui choisissent d'utiliser les sondages sur le climat scolaire du Ministère pourraient rapporter les résultats et, en retour, recevoir des rapports et des analyses des résultats réunis accompagnés de stratégies suggérées en temps opportun pour répondre aux questions cruciales. Nous reconnaissons que certains conseils et certaines écoles ont peut-être déjà la capacité d'administrer un service d'analyse de l'information et des données de cette nature. Les données réunies pourraient également être rendues accessibles pour la poursuite des recherches sur les caractéristiques des programmes efficaces de prévention de l'intimidation.

[Nota : Un exercice plus poussé de mise en commun de l'information pourrait être mis en place par la collecte des données et les analyses du matériel fourni par les écoles qui choisissent/utilisent une enquête commune sur le climat. Certains conseils et certaines écoles n'ont peut-être pas la capacité nécessaire pour effectuer en temps opportun l'analyse des données de cette nature. Un système centralisé permettrait à ces écoles d'obtenir des rapports qui permettraient de suivre efficacement ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Il offrirait également une capacité de recherche permanente. Les résultats seraient partagés rapidement avec les écoles, ce qui leur fournirait une nouvelle ressource facile à utiliser au chapitre de la compréhension et de la résolution du problème de l'intimidation.]

Il est recommandé que le ministère de l'Éducation encourage les partenaires communautaires à soutenir les initiatives de prévention de l'intimidation.

Annexe A : Recommandations à l'intention d'autres ministères

Une suggestion a été formulée au cours des consultations menées à la grandeur de la province à l'effet que d'autres ministères provinciaux prennent part à la prévention de l'intimidation. Cet engagement reconnaît leurs domaines de compétences et de recherche respectifs qui leur permettraient non seulement d'épauler la mise en œuvre des programmes et des initiatives en matière de prévention de l'intimidation, mais également de consolider le développement et la poursuite de la prévention de l'intimidation dans les écoles et les communautés de l'Ontario.

L'une des façons d'atteindre cet objectif est la mise en place d'un véhicule général pour la collaboration interministérielle au chapitre des initiatives de prévention de l'intimidation communautaires. Bien que les mécanismes et les protocoles d'un tel véhicule n'aient pas été précisés, voici d'autres suggestions concernant d'autres ministères :

Ministère de la Formation, des Collèges et Universités

- Encourager les facultés d'éducation à offrir de la formation préalable à l'intention des futurs enseignants, plus particulièrement un cours sur l'amélioration de la sécurité dans les écoles comportant un volet relatif à la prévention de l'intimidation.

Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels :

- Rendre disponible des cours de formation des services policiers à l'intention des agents de liaison avec les écoles sur la prévention de l'intimidation, la *Loi sur la sécurité dans les écoles*, le déroulement des enquêtes dans les écoles et les protocoles scolaires/policiers.
- Les agents de liaison avec les écoles doivent être reconnus comme agents de police communautaire admissibles à l'initiative de recrutement de 1 000 agents.

Ministère du Tourisme et des Loisirs :

- Rendre les programmes de prévention de l'intimidation accessibles aux entraîneurs et autres fournisseurs de services récréatifs communautaires.

Ministères des Services à l'enfance et à la jeunesse, des Services sociaux et communautaires, de la Santé et des Soins de longue durée

- Encourager la participation active des intervenants aux initiatives communautaires de prévention de l'intimidation.

Gouvernement de l'Ontario :

- Sensibiliser davantage sur le fait que l'intimidation est un problème dont les racines et les solutions dépassent les limites du système d'éducation.

Annexe B : Modèle d'outil d'évaluation de programme de prévention de l'intimidation

PRINCIPALES QUESTIONS		OUI	NON	COMMENTAIRES
Éducation : favoriser une sensibilisation et une compréhension approfondie de l'intimidation ce qui en faciliten la prévention.				
	L'école a-t-elle mené des activités de sensibilisation au sujet de la prévention de l'intimidation?			
	Est-ce que la prévention de l'intimidation est une priorité dans cette école?			
Évaluations : mesurer la portée et la nature des problèmes relatifs à l'intimidation dans le milieu scolaire.				
	Est-ce que l'école a mené une évaluation du climat à l'école?			
	Est-ce que l'évaluation a permis de circonscrire le type d'intimidation (p. ex., physique, verbale).			
	Est-ce que l'évaluation a permis d'identifier la nature de l'intimidation (p. ex., sociale, raciale, religieuse, homophobe)?			
	A-t-elle examiné les perceptions et les réponses des élèves, du personnel et des parents au sujet des problèmes d'intimidation dans l'école?			
	A-t-elle permis de mesurer la gravité et la fréquence des problèmes d'intimidation au fil du temps?			
	A-t-elle permis de déterminer où se produit l'intimidation (p. ex., corridors, salle à manger, cour, autobus scolaire, Internet, messagerie texte)?			
	A-t-elle permis de déterminer le degré de compréhension et d'engagement des personnes suivantes à l'égard de la prévention de l'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> • Directrices et directeurs, directrices et directeurs adjoints? 			

PRINCIPALES QUESTIONS		OUI	NON	COMMENTAIRES
	• Enseignantes et enseignants?			
	• Élèves?			
	• Autres membres du personnel scolaire?			
	• Parents?			
	• Autres adultes?			
	Est-ce que les résultats de l'évaluation ont été partagés avec la communauté scolaire?			
	Est-ce que les résultats ont été utilisés dans le but d'orienter les choix à venir de programme de prévention de l'intimidation de l'école?			
Actions : <i>créer un climat social positif au moyen de stratégies destinées aux élèves et aux adultes.</i>				
	Est-ce que votre programme de prévention de l'intimidation a permis une sensibilisation aux éléments suivants :			
	• Problèmes des élèves qui pratiquent l'intimidation?			
	• Problèmes des élèves victimes d'intimidation?			
	• Problèmes des observateurs?			
	• Relations saines en enseignant aux élèves les habiletés pour empêcher l'intimidation?			
	• Dynamiques relatives à l'intimidation?			
	• Aspects physiques, verbaux et sociaux de l'intimidation?			
	• Particularités de l'intimidation selon le sexe?			
	• Particularités de l'intimidation selon l'âge?			
	Est-ce que les stratégies d'intervention portent sur les éléments suivants :			
	• Processus d'intervention par les pairs qui peuvent promouvoir la prévention et l'arrêt de l'intimidation?			

PRINCIPALES QUESTIONS	OUI	NON	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • Rôles et importance des intervenants suivants en matière de prévention de l'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> – Directrices et directeurs, directrices et directeurs adjoints? 			
<ul style="list-style-type: none"> – Enseignantes et enseignants? 			
<ul style="list-style-type: none"> – Élèves? 			
<ul style="list-style-type: none"> – Autres membres du personnel scolaire? 			
<ul style="list-style-type: none"> – Parents? 			
<ul style="list-style-type: none"> – Autres adultes du milieu scolaire? 			
<p>Est-ce que les stratégies d'intervention soutiennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les élèves qui pratiquent l'intimidation? 			
<ul style="list-style-type: none"> • les élèves victimes d'intimidation? 			
<ul style="list-style-type: none"> • les observateurs? 			
<p>Est-ce qu'elles permettent d'améliorer les habiletés sociales et émotionnelles des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les intimidateurs? 			
<ul style="list-style-type: none"> • Les victimes d'intimidation? 			
<ul style="list-style-type: none"> • Les observateurs? 			
<p>Existe-t-il des stratégies particulières à l'intention des élèves à différents niveaux de risque, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des programmes de prévention à l'intention du milieu scolaire dans son ensemble? 			
<ul style="list-style-type: none"> • des interventions ciblées à l'intention des élèves qui pratiquent l'intimidation? 			
<ul style="list-style-type: none"> • des interventions ciblées à l'intention des élèves victimes d'intimidation? 			
<ul style="list-style-type: none"> • des interventions ciblées à l'intention des observateurs? 			

PRINCIPALES QUESTIONS	OUI	NON	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> des interventions intensives à l'intention des élèves impliqués dans des situations répétées d'intimidation et de victimisation? 			
<p>Est-ce que les stratégies d'intervention encouragent un sentiment de responsabilisation à l'égard de la prévention de l'intimidation dans la communauté scolaire chez les personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Directrices et directeurs, directrices et directeurs adjoints? 			
<ul style="list-style-type: none"> Enseignantes et enseignants? 			
<ul style="list-style-type: none"> Élèves? 			
<ul style="list-style-type: none"> Autres membres du personnel scolaire? 			
<ul style="list-style-type: none"> Parents? 			
<ul style="list-style-type: none"> Autres adultes du milieu scolaire? 			
<p>Est-ce que les stratégies d'intervention sont appropriées selon le niveau/l'âge?</p>			
<p>Est-ce que les stratégies d'intervention sont adaptées selon le sexe?</p>			
<p>Y a-t-il des éléments probants qui indiquent que la situation s'est améliorée en raison des stratégies d'intervention et de prévention de l'intimidation de l'école?</p>			
<p>Politique : établir un cadre pour la création d'un climat sécuritaire et positif à l'école.</p>			
<p>Est-ce que votre école prévoit des politiques et des procédures de prévention de l'intimidation qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> définissent clairement l'intimidation? 			
<ul style="list-style-type: none"> énoncent clairement un engagement à l'égard de la prévention de l'intimidation? 			
<ul style="list-style-type: none"> prévoient des procédures permettant d'enquêter sur les incidents d'intimidation, de les répertorier et de les signaler? 			

PRINCIPALES QUESTIONS	OUI	NON	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • prévoient des procédures précises pour communiquer avec les parents au sujet des incidents? 			
<ul style="list-style-type: none"> • offrent un mécanisme permettant aux élèves et aux parents de signaler les incidents d'intimidation? 			
<ul style="list-style-type: none"> • décrivent comment l'éducation à la prévention de l'intimidation sera mise en œuvre à tous les niveaux de l'école? 			
<ul style="list-style-type: none"> • comprennent des processus permettant de résoudre les incidents d'intimidation? 			
<p>Est-ce que les politiques et les procédures ont été communiquées à la communauté scolaire dans son ensemble?</p>			
<p>Si le conseil scolaire a une politique de prévention de l'intimidation, est-ce que les procédures et les politiques de l'école sont en harmonie avec celle-ci?</p>			
<p>Est-ce que la politique prévoit des procédures claires pour répondre aux inquiétudes relatives à l'intimidation, y compris les rôles et responsabilités des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directrices et directeurs, directrices et directeurs adjoints? 			
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignantes et enseignants? 			
<ul style="list-style-type: none"> • Élèves? 			
<ul style="list-style-type: none"> • Autres membres du personnel scolaire? 			
<ul style="list-style-type: none"> • Parents? 			
<ul style="list-style-type: none"> • Autres adultes du milieu scolaire? 			
<p>Est-ce que les politiques et les procédures reflètent l'importance de renforcer la capacité relationnelle sociale positive chez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les élèves qui pratiquent l'intimidation? 			
<ul style="list-style-type: none"> • les élèves victimes d'intimidation? 			
<ul style="list-style-type: none"> • les observateurs? 			

Annexe C : Recherche internationale

L'intimidation n'est pas un problème qui sévit juste en Ontario ou au Canada. Il s'agit d'un phénomène d'envergure internationale et des recherches sérieuses sur l'intimidation menées dans plusieurs compétences génèrent des conclusions semblables, qui permettent de tirer des conclusions au sujet de ce qui constitue une « école sécuritaire ».

Nous reconnaissons que toutes les écoles de l'Ontario sont différentes et qu'une approche uniformisée ne serait pas efficace. Toutefois, nous croyons qu'il existe certaines caractéristiques universelles qui permettent de déterminer si une école offre un environnement d'apprentissage sécuritaire et respectueux. L'encadré ci-dessous présente un exemple de ces lignes directrices fondées sur des recherches réalisées au Royaume-Uni. Nous encourageons toutes les écoles de l'Ontario à déterminer si ces caractéristiques s'appliquent à leurs propres environnements et à utiliser les outils contenus dans le présent plan d'action pour progresser dans les secteurs qui nécessitent des améliorations.

Au R.-U., l'Office for Standards in Education (Ofsted) a élaboré des lignes directrices sur les caractéristiques d'une « école sécuritaire ». Voici un échantillon de celles-ci :

- Un fort éthos dans l'école qui préconise la tolérance et le respect, y compris le respect de la différence et de la diversité.
- Un leadership positif de la part du personnel supérieur et des gouverneurs* sur la façon dont l'intimidation est abordée dans la politique globale encadrant les attitudes et les comportements.
- Un énoncé de politique claire sur l'intimidation fondé sur le point de vue du personnel, du personnel supérieur, des parents et des élèves et qui comprend des exemples de la façon dont les situations d'intimidation ont été traitées.
- Une approche prévue dans les programmes d'enseignement à l'égard de la question de l'intimidation dans un contexte qui favorise l'estime de soi et les relations de confiance.
- Une formation régulière destinée à l'ensemble du personnel afin de les éveiller, de les sensibiliser aux indicateurs de l'intimidation et de les outiller sur les façons d'y répondre.
- Consultation fréquente auprès des élèves afin de déterminer le type d'intimidation, quand, où et par qui.
- Méthodes confidentielles et diverses d'informer les écoles des cas réels d'intimidation.
- Façons de ventiler la stratification âge-groupe, par exemple, au moyen de systèmes de compagnonnage, de groupes d'apprentissage à âges multiples et de clubs extrascolaires dirigés par des élèves plus âgés à l'intention des plus jeunes.

(suite à la page 40)

(suite et fin)

- Personnes-ressources indépendantes pour l'écoute, y compris des élèves plus âgés et des adultes autres que le personnel scolaire, à qui les victimes d'intimidation peuvent se confier.
- L'engagement des élèves à l'égard de procédures traitant des situations d'intimidation au moyen de « cercles d'amis », médiation par les pairs et autres méthodes.
- Enquête rapide et approfondie des incidents signalés, y compris la communication avec les parents des victimes et des intimidateurs afin de convenir, si possible, d'une ligne de conduite.
- Suivi auprès des victimes d'intimidation et des intimidateurs.
- Un système d'enregistrement des incidents d'intimidation afin d'analyser les tendances, qu'il s'agisse des élèves impliqués, du type d'intimidation, du lieu ou de l'heure, peuvent contribuer à l'élaboration des politiques et des pratiques.

* L'équivalent des conseillers scolaires en Ontario



Imprimé sur du papier recyclé

05-296

ISBN 0-7794-9323-0 (imprimé)

ISBN 0-7794-9325-7 (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005